

PRÉSIDENCE  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

Le 25 février 1994

*Le Général*  
*Chef de l'Etat-Major Particulier*

(M)

- N O T E -

-ooOoo-

à l'attention de  
Monsieur le Président de la République *W*

O B J E T : BURUNDI - Maintien d'un détachement français de sécurité.

Le Premier ministre a décidé de maintenir à Bujumbura jusqu'au 1er juillet le détachement d'assistance militaire qui garantit, depuis octobre 1993, la sécurité des hautes autorités de l'Etat burundais.

Ce détachement, composé de 15 gendarmes et officiers des forces spéciales, a été mis en place en octobre dernier, après l'assassinat du Président N'Dadaye, conformément à la décision que vous aviez prise en conseil restreint.

Assurant l'encadrement et la formation d'une garde républicaine renouvelée, ce détachement qui a largement contribué à la stabilisation de la situation et à la relance du processus démocratique, devait être relevé par une force de l'O.U.A. Mais cette dernière, du fait de l'hostilité de l'armée burundaise à son déploiement, sera réduite à quelques conseillers militaires placés auprès des unités de province.

C'est pourquoi le président burundais est intervenu de manière pressante auprès de notre ambassadeur pour que notre "DAMI" soit maintenu jusqu'à l'été afin d'achever la formation et l'instruction du bataillon de sécurité.

*Quesnot*  
Général QUESNOT